



## recherche expert graphologue reconnu par les tribunaux

Par **ambre82**, le **29/03/2019** à **22:05**

connaitriez-vous un expert graphologue reconnu par les tribunaux de grande instance, dans le but de contester un testament. je suis dans le tarn et garonne. merci

Par **Agence BCG**, le **31/03/2019** à **21:41**

Bonjour,

vous n'avez pas besoin de passer par un expert agréé par la Cour d'Appel pour contester un testament. Un cabinet privé peut également intervenir et vous coutera 3/4 fois moins cher... pour un expert graphologue agréé par les tribunaux il faut minimum 5000€ l'intervention et cela peut grimper à beaucoup plus si le dossier est complexe.

Cordialement

Par **ambre82**, le **02/04/2019** à **13:16**

Bonjour

Merci pour votre réponse, suite à celle-ci j'ai d'autres questions :

- si je passe par un cabinet privé, est-ce que celui-ci pourra témoigner devant un tribunal ?
- et est-ce que je ne devrai pas payer un autre graphologue par la suite, qui, lui, serait reconnu par les tribunaux ( si je dois aller au tribunal avec ce fameux testament ) ?

En vous remerciant par avance

Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/04/2019** à **13:43**

Bonjour

Par précaution, mieux vaut vous renseigner auprès du tribunal, car le titre d'expert en écriture est protégé, ce qui signifie que le titulaire est inscrit sur la liste des experts de sa spécialité par la Cour d'Appel du Tribunal dont il dépend.

OU...via votre avocat et dans le cadre de votre action en justice, demander cette analyse. L'expert sera ainsi désigné par la justice.

Par **Agence BCG**, le **02/04/2019** à **14:11**

Bonjour,

la contestation d'un testament se fait devant un tribunal civil. Il n'y a pas de témoins comme dans un dossier pénal. Seul le rapport sera pris en compte.

Si la partie adverse conteste le contenu du premier rapport d'expertise, elle pourra mandater les services d'un expert agréé par les tribunaux. C'est le juge qui apprécie qui doit payer cet expert (à charge à votre avocat de demander que cela soit la partie qui conteste de payer)

Espérant avoir répondu à vos questions, et si vous avez d'autres questions vous pouvez nous joindre au 06 83 13 70 70.

La Gérante de l'Agence BCG